APJB/
REPUBLIQUE DU BENIN
Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

A SUBSTITUER A L"ANCIENNE COPIE

DECRET N° 2014 - 432 DU 04 AOÛT 2014

portant création, attributions, composition et fonctionnement du Comité pluridisciplinaire de pilotage et de suivi de la gestion des usines de transformation de produits agricoles (UTPA).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;

Vu le décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;

Vu le décret n° 2012-541 du 17 décembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;

sur proposition du Ministre de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 21 mai 2014,

D E C R E T E :

Article 1er : Dans le cadre de l'exploitation des usines de transformation de produits agricoles (UTPA) implantées sur le territoire national, dans la perspective d'insuffler le développement du Bénin par celui des Communes, il est créé un comité pluridisciplinaire de pilotage et de suivi de la gestion des six (06) usines installées à Za-Kpota, Kpomassè, Allada, Natitingou, Bantè et Parakou.

Article 2 : Le comité pluridisciplinaire de pilotage et de suivi de la gestion des UTPA a pour attributions de :

- proposer au Gouvernement les grandes orientations de la mise en service des UTPA ;

- proposer et suivre la mise en œuvre de la politique de développement des UTPA ;
- définir un mode de gestion approprié à chaque UTPA et veiller à sa mise en œuvre effective ;
- suivre la mise en œuvre de la phase pilote et en évaluer les résultats ;
- veiller à la création des conditions et à la mise en place des investissements complémentaires nécessaires à la mise en exploitation des usines ;
- définir la structure organique des usines en tenant compte de la spécificité et de la particularité de chacune d'elles ;
- superviser en relation avec le Conseil Communal l'organisation des producteurs en coopératives ou toute autre forme d'association et veiller à leur mise en place ;
- déterminer les mécanismes et conditions de recrutement du personnel administratif et technique ;
- examiner et valider le plan de travail de chaque UTPA ;
- procéder à l'évaluation des performances des UTPA par rapport aux objectifs qui leur sont assignés ;
- examiner et approuver les rapports d'activités des UTPA ;
- assurer l'interface entre le Gouvernement et les différents partenaires intéressés à la mise en exploitation des UTPA ;
- veiller à la mise en place et au bon fonctionnement des structures de gestion de chaque UTPA ;
- rendre compte de ses travaux au Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Article 3 : Le comité pluridisciplinaire de pilotage et de suivi de la gestion des UTPA est composé ainsi qu'il suit :

- **Président** : Monsieur Nicolas ADAGBE ;
- **Rapporteurs** :
  - Monsieur Samuel AHOKPA, Secrétaire Général du Conseil Economique et Social ;
  - Monsieur Joseph HOUNKPATIN, Ingénieur agronome, personne ressource.
- **Membres** :
  - Monsieur Sanni DOKO ALLOU, représentant le Ministre d'Etat Chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
  - Monsieur Aboubakari ABOUDOU, représentant le Ministre de l'Economie et des Finances ;

- Madame Christelle HAZOUME, représentant le Ministre Chargé et de l'Evaluation des Politiques Publiques et du Programme de Dénationalisation ;
- Monsieur Abdou Hanzize OCENI, représentant le Ministre de l'Industrie, du Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises ;
- Monsieur le Maire de la Commune de ZA-KPOTA ou son représentant ;
- Monsieur le Maire de la Commune de KPOMASSE ou son représentant ;
- Monsieur le Maire de la Commune d'Allada ou son représentant ;
- Monsieur le Maire de la Commune de Bantè ou son représentant ;
- Monsieur le Maire de la Commune de Natitingou ou son représentant ;
- Monsieur le Maire de la Commune de Parakou ou son représentant ;
- Colonel Bonaventure VIGAN, Directeur du Génie Militaire et de la Participation au Développement ;
- Monsieur Gérard Pierre OLODO, DG/ADMA, représentant le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- Monsieur Raoul W. ATCHIKPA, CTJ/PR/SGG.

Article 4 : Le comité pluridisciplinaire de pilotage et de suivi de la gestion des UTPA se réunit sur convocation de son Président toutes les fois que de besoin.
Il délibère sur toutes les questions soumises à son ordre du jour.

Article 5 : Le comité pluridisciplinaire de pilotage et de suivi de la gestion des UTPA rend compte de ses travaux au Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Article 6 : L'incidence financière liée au fonctionnement du comité pluridisciplinaire de pilotage et du suivi de la gestion des UTPA est imputable au budget national. Le Comité de pilotage et de suivi de la gestion des UTPA jouit d'une autonomie de gestion.

Article 7 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 04 aout 2014

Pour **le Président de la République,**
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement absent,
Le Ministre d'Etat Chargé de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique,

François Adebayo ABIOLA.-

Le Ministre d'Etat, Chargé de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique,

François Adebayo ABIOLA

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Elevage et de la Pêche,

Jonas GBIAN

Le Ministre Chargé des Relations
avec les Institutions,

Fatouma AMADOU DJIBRIL

Le Ministre de l'Industrie,
du Commerce, des Petites
et Moyennes Entreprises,

Bio Toro OROU GUIWA

Naomie AZARIA HOUNHOUI

AMPLIATIONS : PR 6 SGG 4 AN 2 CS 1 CC 1 HCJ 1 CES 1 HAAC 1 MECESRS 2 MAEP 2 MEF 2 MICPME 2 MCRI 2 AUTRES MINISTERES 25 – DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC3 INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 02 INTERESSES 16 JORB 1.-